



CAHIERS DE
RECHERCHE
DU GIRSEF

n° 136 - Mai 2025

1968 et Louvain

Michel Molitor

Le Girsef est un centre de recherche interdisciplinaire sur la socialisation, l'éducation et la formation fondé en 1998. Le GIRSEF rassemble des chercheurs issus de diverses disciplines, notamment la sociologie, l'éducation, la psychologie, les sciences politiques, les sciences de la motricité et la didactique. Cette variété d'approches favorise une compréhension approfondie des problématiques éducatives et de formation complexes, ouvrant ainsi la voie à l'amélioration des pratiques et à une meilleure connaissance dans les domaines de l'éducation et de la formation.

Les membres du GIRSEF sont affectés aux Instituts de recherche au sein de l'UCLouvain : IACCHOS et IPSY. Les recherches actuelles sont structurées autour de deux équipes :

- Equipe 1 : Systèmes, Processus et Acteurs
- Equipe 2 : Dispositifs, Motivation et Apprentissage

Les Cahiers de recherche du Girsef sont une collection de publications en libre accès qui diffusent les résultats de recherches en sciences sociales de sur l'éducation, la formation et la socialisation menées au sein du Girsef. À travers des analyses rigoureuses et accessibles, ces Cahiers explorent des enjeux contemporains liés aux politiques éducatives et de formation, aux pratiques professionnelles et aux inégalités scolaires. Ils s'adressent à un public diversifié - acteur·ices de terrain, politiques, chercheur·euses et citoyen·nes intéressé·es - et visent à nourrir la réflexion et le débat sur les transformations du monde éducatif et de la formation. Chaque Cahier est téléchargeable gratuitement, dans une perspective de science ouverte et de diffusion large du savoir, sur notre site <https://www.uclouvain.be/fr/girsef/les-cahiers-du-girsef> ainsi que sur le site <https://ojs.uclouvain.be/index.php/cahiersgirsef> où il est possible de télécharger les Cahiers parus les années précédentes.

Responsables de la publication : Margherita Bussi et Thibault Coppe

Secrétariat de rédaction : Dominique Demey

Contact : Dominique.Demey@uclouvain.be



Introduction

Si les *Cahiers de recherche du Girsef* sont habituellement consacrés à la diffusion des travaux scientifiques menés au sein du Girsef et de la Chaire de pédagogie universitaire, le présent numéro revêt une forme quelque peu singulière. Il revient en effet sur un moment charnière de l'histoire de l'UCLouvain, à l'occasion des célébrations de son 600^e anniversaire. Dans ce contexte symbolique fort, marqué par une volonté affirmée de l'UCLouvain et de la KULeuven de célébrer ensemble leur origine commune, ce Cahier contribue à sa manière à cet effort de mémoire partagée en revisitant un épisode clé de leur histoire conjointe.

Si le moment est aux célébrations et aux regards vers l'avenir, il est tout aussi essentiel de replonger dans ces années cruciales qui ont vu la scission de la section francophone de la Université Catholique de Louvain/Leuven et la naissance de l'actuelle UCLouvain.

Michel Molitor, observateur participant de cette étape cruciale de l'histoire universitaire belge, était doctorant en 1968. En s'appuyant sur des documents de l'époque, mais aussi plus récents, ainsi que sur son expérience directe, l'auteur nous entraîne dans les coulisses des événements, des décisions prises et des choix opérés par les acteurs de l'époque. Il illustre avec précision comment ces moments ont tracé le sillage dans lequel l'UCLouvain développera son identité.

Ce cahier ne se contente pas de retracer l'enchaînement d'événements, il met également en exergue la nature des choix, notamment en matière de structures et de dispositifs pédagogiques, qui ont tenté de répondre aux exigences et aux interpellations du monde étudiant de l'époque comme d'une partie des chercheurs et des enseignants.

Depuis sa naissance, l'université a été façonnée par des profonds changements sociaux et institutionnels. L'un des plus marquants, qui transparaît assez clairement à la lecture de cette histoire peuplée par des acteurs masculins, est la participation active des femmes à la vie universitaire.

Mutatis mutandis, la lecture de ce Cahier nous plonge dans une période charnière de transformation tant sur le plan pédagogique, organisationnel mais aussi sociétal de l'université qui, semble la rapprocher de l'époque actuelle caractérisée par des défis sociétaux, environnementaux, technologiques et de justice sociale d'ampleur.

Margherita Bussi et Thibault Coppe

1968 et Louvain

Michel Molitor

Résumé

En 1968, Louvain est encore une université unitaire où coexistent dans la ville de Leuven/Louvain, étudiants néerlandophones et francophones, sous une même autorité académique. La vague de contestation qui se développe dans le monde des universités en Amérique du Nord comme en Europe touche également l'université de Louvain. Elle concerne d'abord les étudiants flamands qui radicalisent leur exigence de transfert de la section française hors de Leuven. Les autorités de l'université, comme le monde politique, ne parviennent plus à maintenir l'intégration de l'université. Lorsque l'option du déménagement - contraint - de la section française est prise, l'université s'engage dans un double effort : l'organisation matérielle du transfert et la recherche de réaménagement ou de modernisation de ses structures. Cette recherche tentera de faire place aux demandes de participation directement ou indirectement nées du climat de contestation régnant dans le monde universitaire. Lors de la crise de 1968, les deux mouvements modernisation et autonomisation vont jouer et vont profondément marquer ce qui deviendra l'Université catholique de Louvain (UCL), et notamment son gouvernement, au terme de sa séparation avec la Katholiek universiteit Leuven (KUL). En octobre 1968, lorsque l'UCL, désormais pratiquement autonome, engagera un processus de réforme, ces deux dimensions seront présentes.

L'objectif de ce texte est de reconstituer la séquence des événements qui trouvent leur origine dans la crise politique et universitaire de 1968 et qui ont contribué à refaçonner en profondeur l'Université catholique de Louvain, aujourd'hui UCLouvain¹.

Mots clés : KULeuven, UCL, scission, modernisation, autonomisation

Summary

In 1968, Leuven was still a unitary university where Dutch-speaking and French-speaking students coexisted in the city of Leuven under the same academic authority. The wave of protest that swept across the university world in North America and Europe also affected the University of Leuven. It mainly concerns Flemish students, who demand the French section to be transferred out of Leuven. Like politicians, the university authorities were no longer able to ensure the university's unity. When the decision was taken to move the French section, the university embarked on a two-pronged effort: the physical organisation of the transfer and the search to reorganise or modernise its structures. During the crisis of 1968, the two movements of modernisation and autonomisation came into play and had a profound effect on what was to become the Catholic University of Louvain (UCL) following its separation from the Katholiek Universiteit Leuven (KUL). In October 1968, the UCL had almost become autonomous and embarked on a process of reform where modernisation and autonomisation were central tenets.

The aim of this text is to reconstruct the sequence of events that originated in the political and academic crisis of 1968 and contributed to the profound reshaping of the Catholic University of Louvain, now UCLouvain.

Keywords: KULeuven, UCL, demarger, modernisation, autonomy

¹ Ce texte est la version corrigée d'un exposé présenté en novembre 2018 à l'occasion d'une journée d'étude organisée par le Professeur Pascal Delwit (ULB) sur le thème de « 1968 en Belgique » à laquelle ont été invités des historiens et des sociologues. En 1968, j'étais doctorant à l'UCL. Ce récit reconstitue des événements qui se sont développés sur plusieurs années. Si l'interprétation que j'en donne est personnelle, notamment dans les conclusions, elle repose néanmoins sur une série de sources aux analyses convergentes.

L'université des années 1960

Dans les années 1960, l'université est à l'agenda politique de nombreux pays. En Europe les universités vivent « la fin du passage des universités traditionnelles qu'elles ne sont déjà plus, aux universités de la science et de la recherche qu'elles ne sont encore qu'en partie » (Nonet, 1969, 12). La pression à la modernisation des universités prend deux formes : d'une part la modification des dispositifs pédagogiques destinés à rencontrer les problèmes nés de l'afflux massif des étudiants qui s'amorce pendant ces années et, d'autre part, un investissement soutenu dans la recherche scientifique amorcé quelques décennies plus tôt par les universités américaines. En Belgique, ces questions se formulent à travers le thème de l'expansion universitaire. Les instances de la politique scientifique récemment créées consacrent au thème de l'expansion deux importants rapports publiés en 1961 et en 1968 (CNPS, 1961 et 1968). Le traitement politique de l'expansion universitaire sera d'ailleurs réalisé par les législations de 1965, 1970 et 1971².

Les législations linguistiques de 1962 et de 1966 n'avaient pas apporté de réponse à la question du maintien à Louvain de la section française de l'université unitaire³. Cette question, ouverte depuis la fin des années 50, constituait un point d'appui très important des revendications du mouvement flamand. En 1968, la contestation linguistique se doublera pour une partie du mouvement étudiant flamand d'une critique sociale : la présence à Louvain d'une université francophone et de son personnel est considérée comme un facteur d'embourgeoisement de la ville.

Au-delà de l'aspect symbolique lourd pour les opinions publiques flamandes et francophones du maintien à Louvain de la section française de l'université, la coexistence de deux universités dans l'espace limité de la ville et de ses environs proches est également problématique ; la ville sera-t-elle à même d'abriter une université qui multipliera par deux ou trois ses effectifs ? Dans le livre consacré au transfert à Louvain-La-Neuve, Michel Woitrin rappelle qu'en 1963, la population des deux sections atteignait 15.565 étudiants et les prévisions indiquaient que 20 ans plus tard, en 1985, on dépasserait les 41.000 effectifs (en réalité, une estimation bien en dessous de la réalité) (Woitrin, 1987, p. 22).

De la crise de Louvain à la crise politique

Depuis octobre 1966, l'université est pratiquement dédoublée en deux sections fonctionnant en parallèle. Chaque section dispose de son législatif (un Conseil académique, c'est-à-dire les autorités rectorales plus les doyens) et de son exécutif : un pro-recteur (soit le recteur 'local'), entouré d'une équipe réduite : un vice-recteur (en charge des étudiants), un administrateur général (exécution du budget) et trois conseillers scientifiques (sciences, sciences humaines, médecine).

² La loi de 1965 avait entre-autre autorisé l'expansion de l'université libre de Bruxelles (ULB) dans le canton de Nivelles et de l'université catholique de Louvain (UCL) dans le canton de Wavre. Cette disposition a permis ultérieurement la localisation et le développement de l'UCL à Louvain-La-Neuve. La législation de 1970 complète la loi du 27 juillet 1911 accordant la personnalité civile aux universités de Bruxelles et de Louvain. La loi de 1971 organise le financement des universités sur une base nouvelle. Les promesses généreuses de ces nouveaux financements ne seront jamais vraiment réalisées.

³ La législation de 1962 consacre le principe de l'unilinguisme régional et le bilinguisme à Bruxelles. La législation de 1966 définit le régime de l'emploi des langues en matière administrative. Leuven est situé en région flamande, mais la législation demeure imprécise sur l'exception que constitue l'enseignement en français à l'UCL.

L'administrateur général de la section française, le professeur Michel Woitrin, va acquérir un poids important puisque c'est lui qui est en charge de la préparation des discrets scénarios de transfert au cas où le maintien partiel ou total à Louvain s'avérerait impossible. Les deux sections ont en commun un Pouvoir organisateur (les évêques) et un Conseil d'administration (Pouvoir Organisateur et conseillers financiers). Le Conseil d'administration est surchargé par le contentieux qui s'aggrave entre les deux sections et les difficultés de dialogue. Les travaux d'une commission désignée en 1966 aux fins d'aboutir à un compromis qui organise la coexistence des deux sections aboutit à une impasse.

Comme l'a montré Jean Jadot, ancien directeur du service d'étude de l'UCL, l'absence de Conseil d'administration qui lui soit propre, confère de facto au Conseil académique de la section française de l'université un poids politique considérable (Jadot, 2017).

En janvier 1968, le Conseil académique (francophone) rend public le plan d'expansion de la section française. Concrètement, il s'agit de son futur.

Le Conseil commence par une déclaration de principe : il n'ignore pas que « la destruction ou le démantèlement de la section française pourrait être décrété par les autorités politiques au mépris de nos libertés fondamentales. Si cette éventualité devait se produire, elle entraînerait des conséquences fatales pour l'Université catholique de Louvain, pour l'ensemble de l'enseignement universitaire et pour l'unité du pays. » (CRISP, 1968, p. 3). Et d'assurer que les membres de la section française ne contribueront pas à cette opération.

Il rappelle ensuite les difficultés auxquelles sont confrontées les universités : croissance du nombre des étudiants aux aptitudes et aux motivations beaucoup plus différenciées que par le passé ; diversification croissante du marché de l'emploi, etc.

Puis le Conseil poursuit en exposant les orientations qu'il entend donner à son action :

1. le maintien à Louvain d'une section française complète, disposant des moyens de s'y développer sans entraves ;
2. la priorité absolue à l'implantation à Woluwe Saint-Lambert de la faculté de médecine et de ses compléments ;
3. le développement de la coopération avec tous les établissements d'enseignement supérieur en Belgique ;
4. l'étude et la mise en place progressive d'un réseau différencié d'institutions complémentaires au sein de l'enseignement supérieur catholique de langue française⁴ ;
5. en ce qui concerne les nouvelles implantations, il envisage l'implantation de candidatures de type nouveau et de centres de recherches spécialisés à Ottignies, ainsi que des collaborations avec des institutions existantes, notamment à Namur, Mons ou Charleroi. (CRISP, 1968, p. 4).

Les points concernant la localisation de l'université sont évidemment les plus sensibles dans le contexte de 1968, les autres concernent des problématiques qui reviendront plus tard.

Comme le soulignent les auteurs d'une étude parue au Centre de recherche et d'informations socio-politiques (CRISP) en 1968 sur cet épisode, la véritable portée du programme d'expansion de la section française était ambiguë : pour les uns, « le programme reflète simplement la position sur le fond des autorités académiques francophones. Pour les autres, il constitue davantage une prise de

⁴ Il s'agit là d'une référence aux relations à développer ou affermir avec d'autres institutions d'enseignement supérieur : facultés universitaires (Facultés ND de la Paix à Namur, Facultés Saint-Louis à Bruxelles) ou enseignement supérieur non universitaire.

position tactique, de nature à fournir à la section française une position de force dans une éventuelle négociation, en faisant apparaître clairement que les francophones ne sont pas demandeurs et que l'octroi de compensations s'impose en cas de transfert. » (CRISP 1968, p. 4). La suite des événements démontrera que c'était probablement la position tactique qui avait prévalu, même si le Conseil académique avait rappelé sa préférence de principe pour le maintien à Louvain. Cette position relayait d'ailleurs l'opinion de la majorité des professeurs, alors qu'une minorité importante avait déjà opté pour le déménagement estimé indispensable pour la survie et la pérennité l'université et pour le bien de la région où elle s'implanterait.

Les réactions à cette déclaration ne se font pas attendre. Les étudiants flamands de l'université entrent immédiatement en grève. Les professeurs de la section néerlandophone les suivent pendant une semaine, et les désordres se multiplient à Louvain et dans d'autres villes du nord du pays. La presse flamande s'enflamme et condamne vivement l'attitude des autorités universitaires francophones.

Le pouvoir organisateur (les évêques) se divise et s'avère incapable de définir une position commune. Cette impasse amorcera de manière irréversible le déclin de l'autorité des évêques sur l'université ; celle-ci ne sera bientôt plus que symbolique jusqu'à disparaître au début des années 2000. La crise a des prolongements directs dans le monde politique. La division du parti social-chrétien, CVP-PSC, jusque-là unitaire sur la question de Louvain précipite la chute du gouvernement Vanden Boeynants-Declercq (social-chrétien/libéral). Le 31 mars sont organisées des élections législatives qui voient le succès des partis prônant le transfert en Wallonie de la section française de l'université de Louvain⁵.

Sur le transfert

En juin, dans sa déclaration gouvernementale, le nouveau gouvernement Eyskens-Merlot (coalition sociale-chrétienne/socialiste) demande à la section française de l'université de préparer un plan de transfert pour le 15 septembre 1968. Le langage est choisi : il est demandé à la section française de l'université de Louvain d'implanter des « unités pédagogiques entières dans des sites nouveaux et choisis par elle, dans le cadre d'un programme établi par elle, dans la mesure où les moyens financiers sont assurés et garantis. » Traduction : la section française sera transférée dans la zone autorisée par la loi d'expansion de 1965 (le canton de Wavre et Woluwe-Saint-Lambert pour ce qui concerne la médecine) et les moyens du déménagement lui sont assurés.

En juillet, des représentants des deux sections française et néerlandophone de l'université élaborent un accord sur le transfert. En septembre 1968, le Conseil académique de la section française répond au gouvernement en rappelant qu'il n'a jamais demandé le transfert de l'université, mais que celui-ci est imposé. Il n'est d'ailleurs possible qu'à la condition que soient réunies des garanties financières et juridiques précises. Un plan de transfert en 6 ans est arrêté. L'université opte pour la création d'un milieu urbain destiné à accueillir l'université (syndrome du campus). Le coût du transfert est évalué à 17 milliards de francs (hôpital inclus). En attendant la réalisation du transfert, la viabilité de la section française à Louvain doit être garantie.

⁵ Pour tout ceci, voir Christian Laporte, *L'affaire de Louvain*, De Boeck université, 1999, la meilleure synthèse disponible relative aux processus conduisant à la séparation de Louvain en deux universités distinctes. Voir également Xavier Mabille, *Nouvelle histoire politique de la Belgique*, Bruxelles, CRISP, 2011, pp.294-297.

Pour être complet, on ajoutera que la loi sur le dédoublement des universités de Louvain (KUL et UCL) et de Bruxelles (ULB et VUB) sera votée en mai 1970 et que c'est en juillet de la même année que KUL et UCL se mettront difficilement d'accord sur le partage du patrimoine de l'université.

Pendant cet épisode, les autorités traditionnelles de l'université (PO et CA) sont largement hors circuit et on assiste à la montée en puissance, du côté francophone, de nouveaux acteurs qui maîtrisent et organisent le processus. Le financement du transfert implique la mobilisation de moyens financiers importants. Ils seront assurés par des emprunts garantis par l'État. La compétence des membres du Conseil d'Administration sur les questions du financement était évidemment essentielle⁶. André Oleffe (président du Mouvement ouvrier chrétien et Commission bancaire) contrôle la négociation politique et imagine les mécanismes du financement. Jean Godeaux (Banque Lambert) et Jean Hallet (mutualités chrétiennes) le suivront à la présidence et seront à la base du renouvellement du Conseil d'administration de la future UCL. Leur interlocuteur pour ce qui concerne le transfert est l'administrateur général Michel Woitrin. Les Amis de l'Université de Louvain, l'association des anciens, a également joué un rôle important dans ce processus de transition. Si les négociations politiques des conditions du transfert sont l'affaire du Conseil d'administration, le rectorat et plus particulièrement l'administrateur général devront mettre en œuvre les opérations techniques du transfert, en pratique la conception et la réalisation des campus de Woluwe-Saint-Lambert (Hôpital universitaire et faculté de Médecine) et de Louvain-La-Neuve. Certaines hypothèses avaient été esquissées dès 1967 (Woitrin, 1987), mais c'est à l'automne 1968 que le travail démarre réellement.

La même année, l'UCL en voie d'autonomisation va engager un travail important sur ses structures et ses dispositifs pédagogique qui se vaudra une réponse aux interpellations du monde étudiant comme d'une partie des chercheurs ou des enseignants.

Processus de réforme de la section française : premiers impacts de mai 68

Entre les élections du 31 mars 1968 et la mise sur pied du nouveau gouvernement le 17 juin, le mouvement de mai a éclaté en France, avec des répercussions immédiates dans le monde universitaire belge, comme ailleurs en Europe.

Il n'y aura pas de mobilisation globale importante des étudiants – francophones – à Louvain, en écho aux mouvements de mai en France. Mais les débats, les réunions se multiplient pour comprendre cette actualité et mesurer l'impact ou les prolongements à Louvain des mises en question de l'université traditionnelle. Pendant le printemps et l'été, la réflexion se poursuit, le plus souvent à partir d'initiatives spontanées. Les discussions se multiplient sur le futur de l'université, tempérées par l'indétermination sur la nature du transfert. Rétrospectivement, on est frappé de voir que les discussions partent de l'expérience, font appel au vécu et à la subjectivité, plus rarement à des « cadres d'analyse idéologiques » (comme la doxa marxiste, fort courue à l'époque) et peu à la comparaison, à la confrontation avec d'autres modèles, à des analyses ou projets existants. En outre, contrairement à ce qui existe ailleurs (notamment à l'ULB), on n'est pas dans le registre de

⁶ Pour une présentation détaillée des données financières, on se reportera au chapitre 10 du livre de Michel Woitrin, op.cit. (Woitrin, 1987). Les investissements publics ont atteint en francs courants 1965-1985 22,041 milliards, les investissements privés (logements, commerces, entreprises) 8,5 milliards et les investissements du patrimoine UCL, 1,5 milliards.

l'Assemblée libre⁷. L'activité se déroule dans des groupes relativement restreints, avec le sentiment de la nécessité d'aboutir à une production sous forme d'analyses communicables ou de propositions. Certaines initiatives sont plus structurées. Ainsi une organisation de chercheurs, l'Organisation des chercheurs à Louvain (OCAL), ouvre avec le concours de jeunes enseignants une série de débats sur une nouvelle organisation de l'enseignement. Il est manifeste qu'émergent d'importantes mais imprécises aspirations au changement. Plusieurs questions apparaissent qui appellent une réponse : l'attitude autoritaire de certains professeurs est mise en cause, les étudiants et les chercheurs revendiquent une présence dans les instances de décision, des chercheurs demandent plus d'autonomie dans leurs activités de recherche.

Les responsables de l'UCL (la section française) sont conscients des remises en question du mouvement de mai 1968 et de l'impact - comme des opportunités - du transfert qui s'annonce malgré les réticences voire l'opposition d'une partie des membres de l'université et notamment du corps professoral divisé sur la question. Comment encadrer et conduire les évolutions ?

Le contexte est particulier. L'autorité centrale de l'université unitaire a pratiquement disparu dans les péripéties qui ont accompagné la décision de transfert. Les structures se fluidifient et l'autorité traditionnelle s'estompe dans le contexte d'une contestation qu'on anticipe plus qu'on ne l'affronte directement. Il existe néanmoins de multiples attentes sur les questions que l'actualité met à l'agenda. Si la question du transfert est gérée par ailleurs, se pose aussi et peut-être surtout la question des orientations à donner à l'université dont on pressent qu'elle doit profondément changer. Comme le note un jeune professeur à l'époque : « C'est parmi les assistants, chercheurs et jeunes professeurs que se trouvent les acteurs principaux de la crise présente. Il s'agit pour eux de renouveler les méthodes pédagogiques pour les rendre plus efficaces dans l'apprentissage de la démarche scientifique, et de transformer l'organisation de la recherche pour la rendre plus ouverte et plus créative. L'université est le théâtre d'une lutte interne, où l'objet est de vaincre les inerties d'institutions formellement très autoritaires, mais dont les marques les plus fondamentales sont la rigidité et l'anarchie consacrées par les privilèges intouchables de la chaire professorale et l'impuissance du système à contrôler ces privilèges et à les soumettre aux exigences du développement » (Nonet, 1969, p.13).

En réalité, à Louvain, les différences sont marquées entre les facultés. Le secteur des sciences a intégré beaucoup plus rapidement que les sciences humaines les exigences nouvelles en matière de formation scientifique. La recherche y est mieux soutenue et la professionnalisation scientifique plus avancée⁸. En outre, ce sont les sciences humaines ou sociales qui subissent de front l'impact de l'afflux massif d'étudiants. Les stratégies d'accueil font défaut, les dispositifs d'encadrement sont faibles et les objectifs de formation sont obscurs. Ce contexte est propice à la multiplication des blocages et des frustrations (Molitor, 1969).

Sous l'influence du climat très particulier des derniers mois, toute situation qui comporte une charge conflictuelle débouche sur une discussion. Dans les facultés ou les instituts, des échanges informels se multiplient, des commissions de contacts se créent. Parfois, elles revêtent un caractère institutionnel : commissions « tripartites de réformes de programmes », ou groupes

⁷ L'Assemblée libre est un modèle de mobilisation et de participation qui se développe dans le sillage des événements parisiens. Elle mobilise souvent un nombre important de personnes dans un régime de libre parole. Sa fonction expressive est essentielle.

⁸ Par « professionnalisation scientifique » on entend ici l'incorporation de principes d'organisation de la recherche, de normes professionnelles en usage dans l'univers international des disciplines. La référence institutionnelle (université de Louvain) est complétée, voire dépassée par l'appartenance à un univers scientifique (physique nucléaire) et à ses modes de reconnaissance.

de programmation facultaire. La difficulté est de trouver des objets concrets sur lesquels travailler. Dans certains cas, on observe diverses formes d'interventions spontanées d'étudiants dans les conseils de faculté ou d'instituts.

Ouverture d'un processus de réforme⁹

A Louvain, le choc du transfert annoncé n'élimine donc pas la nécessité d'ouvrir la discussion sur une réforme qui tienne compte des difficultés de l'heure, mais plus largement des impératifs de modernisation des politiques et des programmes de travail de l'université. A partir de l'été 1968, les deux processus - transfert de la section française et travail sur les structures de l'université - vont suivre des chemins parallèles. Le déménagement va être préparé et pris en charge par une administration spécifique sous la direction de l'administrateur général Michel Woitrin. Le transfert s'impose comme une contrainte et ne fera plus l'objet de débats politiques au sein de l'université. Il sera régulièrement rendu compte de l'évolution des opérations¹⁰. Mais cette question est indépendante des débats sur les structures de l'université.

Sur ce sujet, les autorités de la section française vont tenter de reprendre la main, de recentrer les débats qui s'amorcent çà et là, d'ouvrir une négociation sur les questions générales auxquelles est confrontée l'université qui prend son autonomie. Celle-ci s'organisera sur deux axes : la modernisation, autrement dit la mise en œuvre une politique renouvelée de la recherche et de l'enseignement (on insiste sur ce dernier point) et la définition de structures de gouvernement. Une commission est instituée en juillet 1968, le Groupe de programmation académique (GPA) composé de 7 (bientôt 8) professeurs (1 par faculté), de 3 chercheurs et de 3 étudiants (ultérieurement rejoints par 2 membres du personnel administratif, technique et ouvrier (PATO)). La mission du GPA est double : mettre au point un calendrier de transfert à Ottignies, et surtout ouvrir la réflexion sur les problèmes universitaires de l'heure et proposer les réformes destinées à moderniser le gouvernement et les structures de l'université désormais autonome¹¹.

Cette procédure est critiquée dès le départ par certains étudiants et chercheurs qui voient dans le GPA une tentative d'étouffement de la contestation. Avant de passer à la recherche de solutions, il faut préalablement aller plus loin dans l'analyse et la critique des lacunes ou des insuffisances de l'université, de son fonctionnement et de ses choix. Pour d'autres cependant, le GPA est l'occasion d'un travail intense de réflexion sur l'université, son organisation et ses orientations.

Le GPA est installé le 13 juillet 1968. Il s'organise en 5 sous-groupes (dont le groupe 4 pour les structures et mécanismes de décision). Les travaux des sous-groupes sont ouverts aux personnes intéressées. Si toutes les parties s'impliquent dans le travail, celui-ci n'est pas facile.

⁹ La reconstitution de cet épisode doit beaucoup à l'étude de Jean Jadot (*op.cit.*). Les interprétations sont miennes.

¹⁰ « L'administrateur général tenait le Conseil académique informé de tous les aspects de l'opération, et la programmation des bâtiments se faisait en collaboration avec les facultés. » (Jadot, 2017, p.221). Mais cela n'allait pas sans certains problèmes dans la mesure où « il était inévitable que des contacts directs s'établissent entre l'administrateur (ou ses services) et les futurs occupants des surfaces et que des décisions soient prises sans que les implications académiques en soient toujours mesurées » (*Id.*)

¹¹ Entre temps, l'université s'est dotée d'un nouveau règlement organique transitoire : l'autonomie de deux sections est consacrée, chaque section est coiffée par un recteur présidant un conseil de direction (l'ancien conseil académique). Le pouvoir organisateur s'adjoint 4 membres laïcs, ceux-ci forment le conseil d'administration de l'université avec un commissaire général en charge des affaires communes.

Les représentants des enseignants doivent accepter d'être contredits, parfois vivement, par les étudiants. Pour ceux-ci, l'expérience est nouvelle. Un représentant étudiant écrit : « Dans nos universités, la plupart des négociations et des discussions concernant l'avenir de l'université ont lieu dans le plus grand secret. Jusqu'au mois de mai 1968, il aurait été impensable qu'une autorité académique informe la communauté universitaire des décisions qu'elle était en train de préparer. (...) Et même dans les cas (rares) où l'autorité exprime le désir d'informer et de consulter la communauté, elle est techniquement incapable de faire circuler convenablement l'information, et ne manifeste pas la volonté de changer une telle situation. » (Bastin, 1969, p. 33).

En novembre 1968, le GPA publie un document comportant de multiples propositions, idées et schémas d'organisation. Il est soumis à la consultation et les nombreuses réactions sont rassemblées dans un nouveau document de 456 pages. Des groupes de travail sont mis sur pied aux fins de travailler ce matériel. Le 15 mars 1969, le GPA publie un rapport (GPA II) contenant une série de propositions précises. Le rapport final est publié en novembre 1969. Ses conclusions, unanimes, sont accompagnées de 3 notes de minorité exprimant les réserves de certains membres sur l'un ou l'autre point (caractère catholique de l'UCL, mécanismes de participation, l'organe supérieur de direction de l'université).

Pour passer du rapport à la décision, le Conseil de direction (qui a remplacé le Conseil académique à la suite d'un règlement transitoire) décide qu'une Assemblée représentative (baptisée « Constituante ») traduirait le rapport en texte réglementaire qui serait soumis au vote de la communauté universitaire. Cette assemblée est composée de 10 académiques, 10 étudiants, 10 chercheurs, 10 membres extérieurs et 5 membres du PATO. Un groupe ad hoc (le recteur, 3 professeurs, 2 chercheurs, 2 étudiants et 1 membre du PATO), agissant par délégation, décide que pour avoir force de loi, le texte devrait obtenir la majorité des suffrages de chaque composante de l'université (académiques, scientifiques, étudiants, PATO). Il est clair que l'on travaille avec des procédures exceptionnelles, entre innovation et prudence. Comme il n'existe pas d'instance centrale vraiment représentative, on avance avec des structures ad hoc, mais on vise toujours à leur composition quadripartite (autorités et corps¹²).

Dans la reconstitution qu'il propose des événements, Jean Jadot rappelle que lors de la réunion du Conseil de direction de septembre 1969, en présence de personnes extérieures appartenant à l'environnement de l'université, la délégation étudiante a déclaré que c'était à la « communauté universitaire intérieure de fixer son statut. » Autrement dit, que c'était à l'université elle-même de déterminer ses choix et les réponses à leur apporter. Ce à quoi les personnalités extérieures ont répondu qu'une collaboration entre instances internes et externes était souhaitable et que la prise en compte de l'expérience des milieux extérieurs aurait peut-être permis au Conseil académique de janvier 1968 d'éviter de mettre l'université « dans une situation politique plus défavorable qu'avant cette proclamation. » (Jadot, 2017, p.214). Il est clair que les autorités de l'université avaient une expérience politique limitée. Les représentants étudiants, quant à eux, étaient très sensibles à l'influence des milieux extérieurs. Plus généralement, la crainte de l'intervention de milieux extérieurs à l'université est longtemps restée une constante culturelle à l'UCL. Mais les « milieux extérieurs »

¹² A Louvain, les « corps » désignent les diverses catégories de membres de l'université : le corps académique (les enseignants) est l'appellation la plus familières. On parlera également de « corps scientifique » (chercheurs, assistants.). Le PATO constitue également un « corps », de même que les étudiants.

sont bien conscients en 1968 que la question du transfert ne se négociera pas sans eux et leur intérêt pour l'université ne se réduit pas à la vision utilitariste qu'on leur prête souvent¹³.

L'Assemblée représentative publie le 25 janvier 1971 le projet qu'elle propose à l'université sous la forme d'un règlement de 150 articles assorti d'un exposé des motifs qui en explicite la portée. Il s'agit d'un projet de constitution portant sur les structures de l'université, ses organes et ses mécanismes de décision. Le projet comporte également plusieurs propositions relatives à l'organisation de l'enseignement.

Le projet de structures est fort innovant : disparition des facultés au profit d'une double structure composées de départements où s'organise la recherche et d'écoles qui organisent l'enseignement. Les départements fournissent des enseignants à 4 collèges de premier cycle et 14 écoles de deuxième cycle. Par ailleurs 5 commissions (une par grand groupe de discipline) déterminent la politique de leurs secteurs et proposent les budgets et les cadres nécessaires.

Chaque entité dispose d'un législatif (conseil en charge de la politique de l'entité) et d'un exécutif. La participation des corps et des étudiants est assurée partout.

Pour ce qui concerne le gouvernement général de l'université, le PO disparaît et un CA fort concentre le pouvoir de décision. Il est composé de 30 personnes : 6 académiques, 6 scientifiques, 6 étudiants et 3 membres du PATO, 3 représentants des évêques et 6 représentants des milieux extérieurs. Le recteur est choisi par le CA. Il préside un comité exécutif chargé de la gestion de l'université et l'exécution des décisions du CA.

Le projet de réforme sera soumis au vote des membres de l'université le 31 mars 1971. Il obtiendra la majorité des suffrages chez les scientifiques, les étudiants et les membres du PATO, mais il sera rejeté par une majorité de professeurs (375 voix contre 95). Les propositions de réforme ne pourront donc pas être mises en œuvre.

Cet échec sera vivement regretté par les scientifiques et les étudiants. L'attitude des enseignants s'explique en grande partie par leur sentiment d'avoir été progressivement mis en minorité lors des travaux de la constituante. Ce qui s'acceptait, volens nolens, dans la foulée des événements de mai 68 ne se supportait plus avec le recul. D'une manière plus générale, le corps académique a perdu de son autorité dans ces circonstances¹⁴.

Retour à l'histoire

En attendant le résultat du processus de réforme engagé, et compte tenu de la loi de mai 1970 qui instituait deux universités autonomes, l'UCL (qui n'était plus la section française de l'université historique) devait se doter de structures de gouvernement. Elle décida donc d'un nouveau règlement organique le 24 juin 1970. Ce qui devait être provisoire (jusqu'au résultat de la consultation organisée par l'Assemblée représentative) demeura le règlement de l'UCL jusqu'en 1976 puisque

¹³ On en veut pour preuve la production d'analyses et de recommandations sur l'université issue des « milieux extérieurs ». Indépendamment des productions du CNPS, plusieurs essais ont été publiés en Belgique avant 1968 qui disent bien l'intérêt porté à l'université dans divers milieux, notamment les « fractions modernisatrices » du monde économique : J. Drèze et J. Debelles, *Conceptions de l'université*, 1966 ; FIU-IAU, *Évolution de l'université*, 1967 ; FIU, *Évolution de l'entreprise et conception de l'université*, 1967 ; *L'université en 1980*, Éditions Vie Ouvrière, (ce dernier volume produit par un groupe d'anciens de l'UCL sous le patronage des Amis de l'Université), etc.

¹⁴ Dans l'analyse de son expérience de l'Université de Nanterre à la même époque, René Rémond montrera la difficulté de la coexistence politique des étudiants qui passent à l'université un temps relativement court et des enseignants qui y sont attachés de manière plus durable. La participation des uns et des autres repose sur des bases différentes (Rémond, 1979).

le projet soumis à la constituante avait échoué. Le PO comporte désormais 3 membres laïcs « au moins ». Ses prérogatives, importantes en théorie, sont pratiquement réduites : la nomination du recteur (en fait l'entérinement de l'élection par le Conseil académique), de l'administrateur général (idem), des membres du conseil d'administration sur présentation de celui-ci. Il en va de même de la nomination des professeurs (en fait l'approbation des propositions rectorales)¹⁵. Le CA devient le véritable pouvoir, chargé d'assurer le succès du transfert et la pérennité de l'université. Il est composé de l'équipe rectorale et de membres extérieurs auxquels s'ajoutent 2 délégués du gouvernement (représentant le ministre de l'Enseignement supérieur et le ministre du budget). Ses prérogatives concernent les finances de l'université et le budget, la fixation des cadres et la nomination du personnel. L'autonomie nouvelle de l'UCL et la modernisation de sa gouvernance ont mis au premier plan des personnalités extérieures du CA, la fonction du PO est ramenée à une sorte de supervision symbolique. Le Conseil académique (ou parlement de l'université) reprend sa dénomination d'avant 1968 et comporte les autorités académiques, les doyens, et les représentants des corps.

La question de la représentation

A l'UCL, comme dans d'autres universités, la vague de critiques comme le débat sur les réformes à entreprendre a mis en évidence la coexistence de visions et d'intérêts professionnels différents, voire divergents. Ces divergences concernaient la vision que l'on pouvait avoir de l'université, mais aussi de son fonctionnement et des réformes jugées nécessaires. Cette diversité était logiquement liée à la coexistence d'expériences différentes et de publics particuliers. Le climat de 1968 éclaire la participation des composantes de l'université aux réformes à entreprendre. Leur représentation dans les diverses instances de décision s'est organisée à travers un processus complexe.

Au départ, dans les nouvelles structures de l'université, la représentation des diverses composantes était assurée par le canal des « corps », autrement dit des diverses catégories du personnel : association du corps académique (CORA), association du personnel scientifique (CORSCI), association du personnel administratif, technique et ouvrier (APATO), et les étudiants via l'Assemblée générale des étudiants de Louvain (AGL).

Cette affiliation n'était pas volontaire. Les corps étaient censés représenter l'ensemble des personnes partageant un statut. Quand on est nommé dans le corps académique, on est automatiquement membre de l'association du corps académique. Il en allait de même des autres corps. En revanche, la prise de responsabilité au sein des corps est volontaire. Des élections régulières désignent des représentants au sein de l'association qui organise son bureau et désigne les délégations présentes dans les diverses instances. A l'exception des étudiants, les autres corps sont inscrits plus nettement dans des rapports de subordination avec les autorités.

Dans ces années 1960-70 apparut une forme nouvelle de représentation : l'activité syndicale. Elle allait acquérir un poids important. L'adhésion au syndicat est volontaire à l'inverse de l'appartenance aux corps. Depuis le début des années 60 existait à l'UCL une section syndicale peu importante qui concernait le personnel administratif. En 1970, des professeurs communiquent à leurs collègues une lettre invitant à créer une section syndicale unique pour toutes les catégories

¹⁵ Dans la réforme de 2008, le PO disparaîtra pratiquement et ne sera plus qu'une instance consultative externe.

de personnel (Palange, 2014). Les autorités répondront que le CORA est le seul interlocuteur reconnu par le CA pour le personnel académique. Il faudra une dizaine d'années pour que les choses changent, notamment à la suite d'un jugement du tribunal du travail de Nivelles en 1979 qui dira que le personnel académique est susceptible de participer aux élections sociales, écartant exclusivement ceux de ses membres investis de fonctions d'autorité (comme les doyens). La délégation syndicale deviendra au cours du temps un acteur très important de la représentation des diverses catégories de personnel et jouera un rôle très actif lors de divers épisodes de la vie de l'université¹⁶.

Les étudiants et la dynamique de mai 1968

Les étudiants flamands de Louvain se sont fortement mobilisés en janvier 1968 sur l'objectif de déménagement de la section française et de démocratisation de l'université, les deux facteurs étant liés à leurs yeux. De leur côté, les étudiants francophones ont été très calmes, malgré l'existence d'un mouvement étudiant fort, bien organisé et radical sur quelques points comme on le verra plus loin. Lors de l'explosion de mai 68, le mouvement parisien a entraîné peu de mobilisation à Louvain au regard de ce qui s'est passé à l'ULB, par exemple. Cependant, de multiples débats ont été organisés autour de ces événements et de qu'il convenait d'en retenir. Dans plusieurs facultés, les étudiants ont introduit des projets de réformes pédagogiques qui seront discutés avec des succès variables. La participation des étudiants aux travaux du GPA et aux multiples réflexions engagées dans les facultés sera sensiblement marquée par la culture anti autoritaire révélée par les événements parisiens. Le rapport à l'autorité a largement basculé, aussi bien dans la relation pédagogique que dans les activités de participation à la vie de l'université, comme l'a démontré aussi bien la négociation autour des travaux du GPA que les multiples débats sur la pédagogie qui ont marqué le début des années 1970.

Ce rapport nouveau à l'autorité s'illustrera avec force en décembre 1970, lors de la grève autour de la question des étudiants étrangers qui mobilisera les étudiants et plus largement l'université contre les projets du ministre de la Justice (A. Vranckx, socialiste flamand) relatifs aux conditions d'entrée, de séjour et d'établissement des étudiants étrangers en Belgique¹⁷. Les étudiants étrangers sont nombreux à Louvain (2.829 en 1969), relativement politisés et fort sensibles à la question de leurs droits. La solidarité de leurs collègues belges s'organisera assez rapidement.

Le projet du ministre Vranckx est critiqué par de multiples instances, de la Ligue des droits de l'Homme aux organisations étudiantes. Des étudiants étrangers entament le 30 novembre une grève de la faim dans les locaux du rectorat. Ils en sont expulsés et continuent leur mouvement, rejoints par de nombreux collègues belges au Cercle international des étudiants étrangers (CIEE) ou dans les locaux de la paroisse universitaire (CRU). Ils seront bientôt une centaine. Par ailleurs, la grève des cours devient générale dans les deux sections de l'université. D'autres universités et des écoles supérieures emboîtent le pas, organisent des manifestations ou se mettent en grève. Le sommet du conflit culmine lors d'une manifestation à Louvain le jeudi 4 décembre qui mobilise plus de 15.000 personnes. Comme l'a écrit Colette Braeckman: « En décidant des mesures touchant les étudiants

¹⁶ Voir *Pouvoirs, contre-pouvoirs et concertation sociale dans les universités*, sous la direction de G.Valenduc, Presses universitaires de Louvain, 2014.

¹⁷ Pour cet épisode, on se référera à l'article de Colette Braeckman, *Nous sommes tous des étrangers*, *La Revue Nouvelle*, Janvier 1971, et à celui de Robert Vander Gucht, *Louvain-étrangers, 1-L'université en grève ; 2-Le mouvement est mort. Vive le mouvement*, *La Revue Nouvelle*, Février 1971. Voir également une archive filmée : <https://www.sonuma.be/archive/ucl-greve-de-la-faim-en-faveur-des-etudiants-etrangers>.

étrangers, le ministre de la Justice a déclenché un mouvement dont il n'a pas prévu les conséquences. En effet, un tel problème est le détonateur idéal pour une remise en cause plus fondamentale, une interrogation sur les raisons mêmes de la présence des étrangers parmi nous » (Braeckman, 1971, p. 31). Le lundi 7 décembre, la grève des cours se généralise à Louvain, Liège, Gembloux, à l'ULB et dans de nombreuses autres écoles supérieures de Bruxelles. Elle est moins suivie en Flandre. Les organisations étudiantes diffusent des documents ou des mémorandums présentant leur analyse de la situation et montrant comment la situation des étudiants étrangers préfigure les problèmes des travailleurs étrangers, espérant ce faisant s'attirer la sympathie des organisations syndicales. Ce ne sera pas le cas, et, à l'exception de la FGTB de Bruxelles-Halle-Vilvorde, les étudiants ne seront pas écoutés. Il en ira de même de plusieurs médias qui hésitent sur le sens à donner à ce mouvement. Par ailleurs, les étudiants dénonceront certaines tentatives de médiation amorcées par des autorités politiques proches de l'université. Ils estimaient que ces médiations édulcoraient leurs revendications et que seules leurs organisations étaient habilitées à parler au nom des étudiants. La grève de la faim sera suspendue le vendredi 11 décembre 1970 et les cours reprendront le mardi 15. Pendant les semaines qui suivront une série d'actions seront entreprises, mais sur un mode fort parcellaire.

La grève se terminera donc par un semi-échec. Les relais politiques hors du monde étudiant ont peu ou mal fonctionné. Les organisations syndicales, fortement sollicitées par les étudiants, n'ont pas donné de suite à leur demande d'appui au nom d'un réalisme ambigu. Les mesures du gouvernement ont été très partiellement rapportées et les désillusions des acteurs du mouvement étudiant ont été un rude apprentissage. Au-delà de ce constat en demi-teinte, on retiendra deux conclusions sur cet épisode. Ce mouvement et les formes qu'il a prises ne s'expliquent pas sans une référence à la culture de mai 68 combinant le défi à l'autorité et l'autonomie de la jeunesse. On y ajoutera une conscience morale forte et la sensibilité aux normes de justice et de solidarité. Le recours à la grève de la faim exprime au plus haut point cette conscience morale, même si elle s'est avérée être une arme politique fragile. Par ailleurs, ce conflit a mis à l'épreuve les organisations étudiantes qui ont démontré leur capacité de mobilisation et d'organisation. Elles sont devenues des interlocuteurs incontournables de la vie de l'université.

Synthèse et conclusions

En 1968, la question majeure est celle du déménagement. Ce qui s'y joue est la survie de l'université. Si le transfert a été une sorte d'épreuve, il a aussi été une opportunité. Il serait exagéré de dire que le transfert à Louvain-La-Neuve et à Woluwe-Saint-Lambert a été l'occasion d'une mise à plat et d'une restructuration globale et rapide de l'université, mais il a été un facteur facilitant un processus de modernisation qui s'est amorcé à cette occasion et s'est poursuivi dans le temps. Ce processus sera facilité ultérieurement par le rajeunissement des cadres de l'université. Les lois de financement de 1970-71, même si elles n'ont pas donné tous les effets attendus en raison des contraintes budgétaires du gouvernement qui ont suivi la crise pétrolière des années 1974-76, ont néanmoins amené des ressources nouvelles qui ont permis, un temps, le recrutement d'un nombre important de nouveaux enseignants¹⁸. Ceux-ci n'avaient pas connu les structures ni la culture de l'ancienne université et étaient plus ouverts aux innovations de toutes natures.

¹⁸ En 1976, la moyenne d'âge du corps enseignant de la Faculté des sciences économiques, sociales et politiques était de moins de 42 ans.

- On terminera la présentation de ces épisodes de l'histoire de l'UCL par six brèves réflexions.
1. Une partie du corps académique avait mal vécu les changements de ces années. Pour certains, le transfert était une sorte de dépossession. L'épisode de l'Assemblée constituante en 1970-71 avait montré que les professeurs n'avaient plus le monopole de l'autorité dans l'université. Ils avaient souvent été mis en minorité lors des discussions relatives à la nouvelle constitution de l'université et à la modification de ses procédures pédagogiques. C'est très probablement pour cette raison qu'une forte majorité s'était dégagée pour rejeter ce projet. Pour trouver un poids spécifique dans le contexte des réformes en cours, des professeurs créèrent en 1969 l'association du corps académique (CORA) dont l'objectif était d'organiser leur représentation dans les structures de l'université et de défendre leurs intérêts. Le CORA va assez rapidement cristalliser deux tendances : ceux qui se considèrent comme les dépositaires de la légitimité de l'UCL et d'autres qui sont plus soucieux d'intérêts professionnels. Selon les conjonctures, le CORA a joué le registre de la proposition, mais aussi, et parfois très énergiquement, de la contestation (Jadot, 2017). C'est ainsi qu'en diverses occasions, il n'a pas accepté que le recteur ne soit plus le personnage qui représentait en priorité la vision des enseignants. En contrepoint, d'autres enseignants vont rejoindre la section syndicale de l'université et y jouer un rôle parfois fort actif.
 2. Indépendamment des travaux portant sur la redéfinition de ses structures, l'université vit, ces années-là, dans une conjoncture périlleuse : la séparation des deux sections de l'université unitaire qui sera consacrée par la loi du 28 mai 1970 et le transfert ultérieur de la section française. Ce processus s'accompagne également d'une modification du pouvoir. Les évêques perdent le pouvoir - même symbolique - de direction de l'université dès lors qu'ils ne sont plus capables d'en garantir l'intégration. D'autres acteurs apparaissent, à l'intérieur et à l'extérieur de l'université, qui soutiendront politiquement l'opération du transfert. Ils seront le noyau du Conseil d'administration qui aura le véritable pouvoir sur les questions du transfert et des finances. Ce pouvoir du Conseil d'administration va se doubler de l'émergence de l'autorité du Conseil académique (et des facultés qu'il représente via les doyens) sur les questions proprement académiques. A l'inverse du Conseil académique, le Conseil d'administration n'est pas ouvert alors à la participation des diverses composantes de l'université. Dans ce contexte, les professeurs y perdent également de leur autorité politique ; ils deviennent, comme d'autres, des membres d'une organisation.
 3. Les idées ou les propositions promues par le GPA ne seront pas acceptées en 1971, mais elles reviendront plus tard et le programme de modernisation qu'il avait amorcé se réalisera progressivement. L'organisation de l'université en départements sera décidée et réalisée en 1981, les facultés demeurant des instances de coordination. Les propositions relatives à une distinction radicale des structures de recherche et d'enseignement reviendront dans la seconde moitié des années 1990 et une réforme importante les matérialisera en 2008, 40 ans après leurs premières formulations. Entre ces deux termes, le décor interne et externe des universités a considérablement évolué. A l'UCL, c'est le Conseil académique (le parlement de l'université) et ses commissions qui prendront le relais de la conduite des réformes qui seront progressivement implantées et réaliseront pratiquement le programme amorcé par le GPA en dépassant ses objectifs sur de nombreux points.
 - 4- Ce processus de modernisation de l'université entraîne le développement d'une administration importante. Une de ses composantes a été chargée de l'organisation du

transfert jusqu'aux années 1980¹⁹. Au fil du temps, la croissance parfois désordonnée de l'administration la transformera en une technostucture importante qui va appuyer et faciliter les processus de transformation de l'université. Ses attributions concerneront les matières classiques (finances et budget, personnel, gestion des infrastructures), auxquelles s'ajouteront ultérieurement d'autres compétences (l'informatique, l'appui à la recherche - en ce compris sa valorisation, soutien de l'enseignement - programmes, pédagogie et formation permanente, les relations internationales, les études et la prospective, les relations avec le parc scientifique, etc.). L'expérience montrera que les académiques s'adapteront progressivement à cette nouvelle organisation du travail. Il faudra du temps pour que l'on comprenne que la gestion de l'institution est une responsabilité partagée.

5. Acteurs incontournables, les étudiants ont rapidement acquis un poids important dans la vie de l'université. Dans un numéro de la revue Louvain consacré à Mai 68, 40 ans après ces événements, un ancien dirigeant du mouvement étudiant constate qu'à Louvain, « C'est dans la durée que les changements sont intervenus. Avant 1968, avec la création de l'AGL (...), sous l'influence aussi du free speech movement et du peace and love des étudiants californiens. Après 1968, surtout, par les remises en cause de l'enseignement ex cathedra, la campagne 'Nous sommes tous des étrangers', l'affirmation féministe, la libéralisation des mœurs à la faveur du transfert à Louvain-la-Neuve. (...) »²⁰. De fait, si les organisations du mouvement étudiant ont des responsabilités directes dans la gestion du secteur social (budget social et activités de service), elles ont aussi été des acteurs importants de la vie culturelle et de l'animation de l'université sur ses nouveaux sites. Par leur implication attentive dans les diverses instances de l'université ou le lancement d'initiatives tels les cours Méta/Métis ou les kots à projets, elles sont, en l'ignorant le plus souvent, dans la droite ligne de la créativité culturelle de mai 68.

Au-delà de la nostalgie de la génération des années 1960-70 pour les charmes de la ville de Leuven et l'utopie corrigée par les faits d'une université associant deux communautés culturelles, le départ de Leuven et la migration de l'université vers des sites nouveaux a-t-elle été une bonne chose ? Compte tenu du contexte, de l'histoire du contentieux communautaire, des contraintes physiques, toute autre option que le déménagement était impossible. Mais au départ ce sont les sentiments de deuil et de dépossession qui ont dominé dans l'opinion publique de la section française plus que d'opportunité. Ce climat a néanmoins rapidement changé et la plupart des membres de l'université ont compris que les nouvelles implantations ouvraient une série de possibilités inédites. D'un autre côté, il a fallu du temps pour que les autorités, en Wallonie et dans une partie de l'environnement régional de l'UCL, voient dans l'université autre chose qu'une sorte de corps étranger. Aujourd'hui l'UCL a réussi son implantation dans le Brabant wallon et à Bruxelles-Woluwe où elle constitue dorénavant de véritables pôles de développement et de services.

Avec le temps, les relations se sont reconstruites entre la KU Leuven et l'UCLouvain et les deux universités coopèrent dans de nombreux domaines. Mais les deux universités vivent dans des environnements institutionnels séparés ; leurs relations s'apparentent dorénavant à celles qu'elles entretiennent avec des universités britanniques, allemandes ou françaises.

¹⁹ Pour ce qui concerne l'administration du transfert, voir (Woitrin, 1987, 90-112) et (Jadot, 2017, 222)

²⁰ Jean-Louis Luxen, *Mai 68 à Louvain et après*, Louvain, avril-mai 2008, 21.

6. On terminera par une question : l'UCL a-t-elle failli mourir en 1968 ? Si en 1968, malgré quelques doutes, il se trouvait peu de monde pour penser que la section française de l'université de Louvain disparaîtrait à l'occasion du transfert, beaucoup pensaient néanmoins que l'opération comportait de nombreux risques. Avec le recul, le succès des nouvelles implantations et le développement qui s'ensuivit de l'université sont finalement dû à la conjonction d'une série de facteurs. Parmi eux, un compromis politique rendu possible par la conjoncture de haute croissance qui a permis le financement du transfert, la mobilisation externe autour de l'UCL de divers cercles d'anciens ou instances de soutien, et aussi, malgré de multiples résistances, une mobilisation interne autour de l'idée de « jeune ancienne université » qui se nourrissait, directement ou indirectement des intuitions ou des projets nés dans le sillage de mai 1968.

Bibliographie

- Bastin, G. (1969), Participation et contestation, *La Revue Nouvelle*, 29-36.
- Braeckman, C. (1971) Nous sommes tous des étrangers, *La Revue Nouvelle*.
- Conseil National de la Politique Scientifique (CNPS) (1961) *Rapport sur la croissance des populations estudiantines*. <https://opac.kbr.be/LIBRARY/doc/SYRACUSE/11804680>
- Conseil National de la Politique Scientifique (CNPS) (1968) *L'expansion universitaire*.
- CRISP (1968) Les derniers développements de l'affaire de Louvain. *Courrier hebdomadaire*, 398, <https://shs.cairn.info/revue-courrier-hebdomadaire-du-crisp-1968-10-page-1?lang=fr>
- Jadot, J. (2017) La gouvernance de l'UCL jusqu'au rectorat de Pierre Macq, in Crochet M. (ed.) *Pierre Macq dans son université*, Academia.
- Laporte, C. (1999) *L'affaire de Louvain 1960-1968*, De Boeck université.
- Luxen (J.L.), Francq (B.) (dir.), (2008) *Mai 68 à Louvain et après ?*, Louvain. Bimestriel del'université catholique de Louvain, 173,
- Mabille, X. (2011) *Nouvelle histoire politique de la Belgique*, Bruxelles, CRISP.
- Molitor, M. (1969) Louvain et la modernisation, *La Revue Nouvelle*.
- Nonet, P. (1969) La mort de l'université ? *La Revue Nouvelle*, p.12.
- Palange, J. (2014) Chronique de 40 ans de concertation sociale dans l'université, in Valenduc G., *Pouvoirs, contre-pouvoirs et concertation sociale dans les universités*, Presses universitaires de Louvain, 137-182.
- Rémond, R. (1979) *La règle et le consentement*, Fayard.
- Van Besien, F. (1970) *UCL : grève de la faim en faveur des étudiants étrangers*. Sonuma, les archives audiovisuelles, Belgique, <https://www.sonuma.be/archive/ucl-greve-de-la-faim-en-faveur-des-etudiants-etrangers>

Derniers Cahiers de recherche publiés

2025

A. Bernal Gonzalez, X. Dumay, V. Dupriez et V. März

L'école inclusive comme enjeu interstitiel : coordination et division du travail éducatif au sein d'une plateforme intersectorielle en Fédération Wallonie-Bruxelles. n°135

2024

Balfroid L. & Draelants H.

Les « héritiers » d'aujourd'hui. Une mise à l'épreuve empirique du concept soixante ans après Les Héritiers. n°134

Vanderavero P.

Quelle structure d'opportunités pour les étudiants adultes ? Une analyse de l'Enseignement de promotion sociale en Belgique francophone. n°133

2023

Draelants H.

Une vérité qui ne dérange pas ? Pour une sociologie de l'éducation au changement climatique. n°132

Vaessen J. & Zune M.

Le Service Citoyen en Belgique : une expérience qui s'inscrit dans les parcours juvéniles. n°131

Galand B., Devleeschouwer C. & Senden M.

Quels sont les programmes efficaces à large échelle pour prévenir le harcèlement à l'école ? Une revue ciblée de la littérature. n°130

CAHIERS DE
RECHERCHE
DU GIRSEF

